



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 88470

Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les numéros téléphoniques surtaxés pour les services publics et sociaux. Si, pour certains secteurs marchands ou médias audiovisuels, cela relève du choix de chacun, leur application aux services publics et aux services au public (cliniques, banques, services commerciaux ou après-vente de certaines entreprises) pose problème. Certains efforts ont été faits, en appliquant par exemple les numéros dits « à tarif local », mais ceux-ci restent des numéros spéciaux, hors forfaits de la téléphonie illimitée et surtout de la téléphonie mobile, alors qu'un tiers des Français a opté pour le seul téléphone mobile. Les services publics et au public ne devraient pas être dotés de numéros payants. Aussi, il lui demande de faire connaître sa position sur ce sujet et ses intentions éventuelles pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Barbier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88470

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7119

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)